

## APPEL A PROJET

### « ACCOMPAGNEMENT & MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DES JEUNESSES »

#### PREAMBULE

Située au nord de la Loire-Atlantique, entre Nantes, Vannes, Saint-Nazaire et Redon, la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois s'étend sur 327 km<sup>2</sup> et regroupe 9 communes. Le territoire s'organise autour de trois centralités (Missillac, Pontchâteau, St Gildas des Bois), avec un caractère urbain plus marqué et qui tiennent lieu de bassins de vie, et 6 communes plus rurales. En 2023, le nombre d'habitants des communes est de près de 36 000. Il varie selon les communes entre 1 663 habitants, *Séverac*, et 11 364 habitants, *Pontchâteau*. D'où des tailles de communes variables avec des services et des infrastructures également. Le territoire est attractif, en témoigne une croissance démographique continue depuis les années 2000, principalement soutenue par l'arrivée de nouveaux habitants. Cette attractivité résulte d'une part, de sa position géographique le rendant proche de pôles pourvoyeurs d'emplois, notamment Nantes et Saint Nazaire et d'autre part de son cadre naturel et paysager de qualité (une partie du territoire est intégrée au Parc Naturel Régional de Brière).

La population du territoire présente un profil globalement jeune et familial : la taille moyenne des ménages est relativement élevée et atteint 2.4 en 2019, avec près de 3000 jeunes âgés de 12 à 17 ans (Données Caf 2020). Malgré tout, à l'image de la tendance nationale, le territoire enregistre une baisse de la taille des ménages et un vieillissement de la population. Globalement, le niveau de vie des ménages du territoire est relativement modeste : la médiane du revenu se situe à 21.500 € par ménages sur la Communauté de communes contre 22.600 € en Loire-Atlantique.

#### I – Définition et cadrage de l'appel à projets

##### **Article I –1 – Contexte**

La communauté de communes est dotée de la compétence d'animation à destination de la jeunesse et dispose d'un service spécifique depuis 9 ans. Le service est positionné à Saint-Gildas-des-Bois dans un site distant du siège social basé à Pontchâteau, il s'organise ensuite en espaces communaux.

Ce service a connu plusieurs phases d'évolutions complexes et n'a jamais trouvé un rythme de fonctionnement satisfaisant. En juin 2021, les élus de la nouvelle mandature ont souhaité maintenir en régie directe ce service et le doté de moyens renforcés pour asseoir son fonctionnement. Le principe d'existence d'un espace jeunes sur les 9 communes a été maintenu avec par contre l'emploi d'animateurs à temps complet par l'EPCI. La volonté politique était de proposer : Des accueils de proximité des jeunes pour chaque commune avec des lieux dédiés, un animateur référent et des actions « hors les murs ». Un accès au service Jeunesse à partir de la 6<sup>ème</sup> selon une politique tarifaire accessible et des formules d'accueil libres et gratuites. Une adaptation des temps d'accueil différenciés et en tenant compte des spécificités des tranches d'âges, en faisant évoluer les espace-temps pour plus de diversité. D'avoir une orientation renforcée sur le développement de l'implication des jeunes, en favorisant la logique « acteur » en mode projet et non « consommateur ». De prendre en considération les missions de prévention en renforçant les actions de terrains dans le cadre des missions « quotidiennes » des animateurs jeunesse et en mode partenarial.

Cependant dès le printemps 2022 des difficultés de fonctionnement sont apparues. Ce constat d'un disfonctionnement fait écho aux nombreux turnover au sein de l'équipe au cours des années précédentes. Un diagnostic réalisé avec l'assistance d'un cabinet fait apparaître une problématique de management. D'où en 2023, avant de se lancer sur une réorganisation du service, les élus ont émis la volonté de questionner la politique jeunesse en ayant à l'esprit les éléments suivants :

- Une volonté politique de capter plus de jeunes, actuellement seuls 10% de jeunes participent aux actions et projets proposés,
- Un constat du mal-être des adolescents avec un besoin croissant d'écoute et d'accompagnement, une préoccupation portant sur leur santé,
- La volonté de mettre en place un politique "des jeunesses" afin de mieux appréhender les diversités de réalité que rencontre la population des jeunes,
- La compétence jeunesse n'est pas propre à l'EPCI, elle est partagée par différents acteurs tant publics, associatifs, privés intervenant dans le parcours de vie des jeunes sur le territoire,

Par ailleurs, afin de proposer une certaine continuité de service, le choix de l'EPCI a donc été de mettre en place pour l'année 2023 et 2024 une organisation temporaire, basée sur 3 espaces jeunes ouverts, de privilégier un travail en mode projet avec les jeunes, de recréer, voir créer, un travail de lien et de partenariat avec les établissements scolaires du territoire, notamment les collèges. Ce travail a été mené par l'équipe en place constituée de 4 animatrices dont l'une s'est vue confier la direction temporaire de l'équipe (1 animatrice titulaire de la fonction territoriale et 3 animatrices en contrat de projet –échéance mi-septembre 2024). Parallèlement, l'EPCI a poursuivi ses partenariats avec Oppelia et notamment la Maison des adolescents afin que les jeunes trouvent des temps et lieux d'accueil à l'écoute de leurs problématiques (mal-être, addictions...).

L'EPCI a également missionné l'association Osons+, spécialiste du design de service, pour Co-construire et impulser une dynamique de territoire autour du projet jeunesse avec différentes parties prenantes. Ainsi, ce travail collaboratif, mené au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2023, avec les élus intercommunaux et communaux, les animateurs de l'enfance et de la jeunesse, des agents territoriaux en charge du CLS et de la CTG, a abouti à la définition d'une feuille de route. Celle-ci présente 4 objectifs majeurs à partir de la volonté commune d'avoir une politique « des jeunesses », sur la tranche d'âge 11-17 ans (collège/lycée), pour des jeunes impliqués et pas seulement concernés :

- Objectif 1 : Aller vers les jeunes là où ils retrouvent et quels qu'ils soient. D'où le choix de parler « des jeunesses »
- Objectif 2 : Permettre l'évolution des jeunes vers l'autonomie, la citoyenneté en étant acteur de projets initiés et vécus par les jeunes.
- Objectif 3 : Créer un rendez-vous biannuel fort et récurrent pour faire émerger des projets par les jeunes qui veulent s'engager dans la durée (< 2 ans). Ce rassemblement peut être considéré comme un fil rouge d'un projet pour et par les jeunes.
- Objectif 4 : Déployer des actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des adolescents, tout en confortant le dispositif d'identification et d'aide des jeunes en situation de mal-être et/ou d'addiction. Ce dernier objectif est travaillé en transversalité dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Ce qu'il faut noter, c'est que l'objectif 1 "aller vers les jeunes " permet l'objectif 2 "faire naître des idées" qui grâce à l'objectif 3 "deviendront des projets ".

A partir de ces objectifs, il s'agit maintenant de définir, organiser et mettre en œuvre le projet « des jeunesses » du territoire. Projet qui s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF.

Pour ce faire, après un fonctionnement en régie direct, l'EPCI souhaite étudier la possibilité de faire appel aux services d'un partenaire compétent dans l'accompagnement et l'animation auprès des jeunes.

C'est pourquoi un Appel à projet est lancé.

*En annexe « dossier de capitalisation Ateliers Oson+ »*

## **Article I-2 – Objet de l'appel à projets**

Il est attendu du partenaire qui sera retenu qu'il puisse Proposer un projet qui contribue à l'accompagnement des jeunes (11-17 ans) dans leurs parcours de vie, dans la mise en place de projets collectifs tout en s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux, le tout participant à l'autonomie et l'émancipation des jeunes vers l'âge adulte ; ainsi que de mobiliser les ressources et moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Le projet doit prendre en compte les axes suivants

### **ENGAGEMENT ASSOCIATIF – CITOYENNETÉ**

- Valoriser les actions jeunes dans tous les domaines de la vie locale (culturelle, sportive, engagement, échanges, projets...) et sur les politiques publiques existantes.
- Accompagner les jeunes vers un engagement dans des actions citoyennes
- Encourager la participation des jeunes à des actions locales où ils seront acteurs dans l'organisation et sensibiliser les acteurs locaux à faire avec les jeunes
- Favoriser l'implication et l'engagement des jeunes notamment dans la vie locale
- Faire que les acteurs portent un autre regard sur les jeunes
- Encourager l'animation de territoire autour de la jeunesse : encourager la pratique selon les besoins de jeunes en s'appuyant ou en faisant le lien avec les acteurs du territoire

### **FAVORISER LA MOBILITE & L'ACCESSIBILITE AUX ACTIVITES/SERVICES**

- Identifier et cibler les besoins des jeunes en matière de mobilité
- Communiquer sur les services existants
- Réfléchir avec les jeunes pour aboutir à des propositions le mieux adaptées aux besoins identifiés
- Faire que les jeunes accèdent à l'offre de loisirs, sportives, de services
- Accompagner, sensibiliser les jeunes à la culture,
- Favoriser l'autonomie et la sortie de l'isolement
- Permettre aux jeunes de découvrir leur territoire et se l'approprier
- Engager une démarche de « aller vers » pour capter les jeunes là où ils sont régulièrement

### **MOBILISER**

- Mobiliser les partenariats
- Faire contribuer différents acteurs à la mise en œuvre de cette politique : éducation nationale, monde associatif, acteurs de la santé et de la prévention, parents, jeunes...



- Constituer et animer un réseau des acteurs de la jeunesse, de l'enfance, des professionnels de l'animation jusqu'aux élus et services
- S'appuyer sur la commission Famille-Bien être intercommunale, sur la coordination des chargées de coopération CTG/ CLS, sur les partenaires institutionnels.

#### ACCUEILLIR, COMMUNIQUER & INFORMER

- Identifier et animer des lieux ressources pour que « les jeunes » y trouvent à la fois de l'écoute et des réponses à ses questions portant sur la vie quotidienne – et proposer les moyens à y affecter.
- Permettre aux jeunes de sortir de leur isolement et de rencontrer acteurs et autres jeunes du territoire en facilitant la connaissance et l'accès à l'offre existante
- Travailler pour la mise en place d'un réseau d'acteurs mobilisés pour et par les jeunes
- Identifier avec les jeunes et le réseau d'acteurs les possibilités, avec les moyens associés, répondant à leurs attentes de vacances et de découvertes
- Utiliser au mieux les supports de communication de la cible jeunes
- S'appuyer sur le réseau des bibliothèques-médiathèque comme lieu identifié pour et par les jeunes
- Etudier comment les villes "centrales" peuvent avoir un rôle d'accueil de proximité

#### AUTONOMIE & RESPONSABILITE

- Guider les jeunes vers l'autonomie & l'émancipation en préparant l'inclusion sociale (opération argent de poche, coopérative jeunesse de services, junior asso...)
- Aider les jeunes à créer leurs propres projets sous des formes collectives
- Organiser un rassemblement biennal, moment d'inspiration, de rencontres et d'échanges, permettant aux jeunes de faire émerger des projets qu'ils souhaitent développer sur le territoire.
- Définir les modalités d'accompagnement des jeunes porteurs de projet,
- Sensibiliser tout au long de l'année les jeunes à la logique permanente de projet ceci en lien avec les établissements scolaires notamment
- Amener les jeunes à être « responsables », voir participer à l'identification/aménagement, des lieux où ils peuvent se retrouver pour chiller, jouer, échanger, travailler sur leur projet...

#### PREVENTION-SANTE-BIEN ÊTRE

- Proposer plus d'informations sur les questions d'addiction avec un travail en commun des différents acteurs dont notamment les collèges/lycées
- Développer l'information et la communication concernant les lieux et personnes-ressources spécialisés
- Être à l'écoute des jeunes, de leurs problématiques et de leurs besoins pour les accompagner et les orienter si besoin vers les acteurs prévention-santé présents sur le territoire (Maison des adolescents, Oppelia...)
- Travailler l'axe « prévention-santé et bien-être » des jeunes en lien avec le Contrat Local de Santé et le réseau d'acteurs identifiés
- Faire que les jeunes soient aussi acteurs de la prévention (cf. prévention par les pairs : les jeunes qui produisent des outils de sensibilisation)
- Accompagner l'utilisation des réseaux sociaux (Promeneurs du net...)
- Contribuer au bien-être et épanouissement des jeunes

### Pour résumer

- Quoi ? Un projet à destination des jeunes du territoire entre 11-17 ans (collège/lycée) - Projet qui devra s'inscrire dans la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF.
- Qui ? Différents acteurs intervenants dans le parcours de vie des jeunes dont un partenaire principal sélectionné dans le cadre de cet AAP, les communes et la Communauté de communes
- Où ? Sur le Territoire de la Communauté de communes avec présence dans les établissements scolaires, dans le réseau des bibliothèques, hors les murs... là où sont les jeunes => Construire l'Aller-vers
- Pourquoi ? Accompagner et orienter les jeunes selon leurs besoins et leurs parcours de vie, leur donner confiance en eux, contribuer à leur mieux-être/bien-être, guider leur autonomie et faire émerger des projets qui leur tiennent à cœur tout en participant à la vie du territoire => information-écoute-accompagnement, émergence de projets puis modalités opérationnelles de mise en œuvre pour accompagner les jeunes sur la réalisation des projets
- Comment ? à imaginer, à proposer => modalités opérationnelles à proposer selon les objectifs et axes posés ci-dessus.
- Quand ? 2 temps : un temps d'expérimentation sur l'année scolaire 24-25, un temps de déploiement sur la période 25-28 => l'année scolaire comme référence - intervention du partenaire retenu sur l'année
- Combien ? Une subvention annuelle maximale de 200 000€ versée, selon des modalités qui seront précisées dans une convention, par la Communauté de communes au partenaire retenu. A charge à celui-ci de compléter ses financements par la mobilisation d'autres acteurs notamment la CAF

### La temporalité du projet & attendus

#### 2024/2025

Phase de préparation et de Co-construction, avec les acteurs identifiés, du déploiement du projet sur le territoire selon les objectifs de la feuille de route et les axes identifiés, en ayant à l'esprit les éléments suivants :

- Une phase d'expérimentation sur l'année scolaire 24/25
- Le partenariat avec les établissements scolaires et le réseau bibliothèques
- Les liens avec les dispositifs et politiques locales tels que la CTG, le CLS, la mobilité...
- La mobilisation des ressources et des acteurs pour initier les jeunes à la notion de projet et faire émerger des 1<sup>ers</sup> projets
- Les « ponts à imaginer » et leur mise en œuvre entre projet des jeunes et le Schéma intercommunal de développement de la lecture publique, pont également avec le Contrat Local de santé : comment faire pour que les jeunes identifient et s'approprient les bibliothèques comme 1 lieu ressource pour eux (chiller, rencontrer, découvrir, apprendre, se poser, travailler...), et comment accompagner les bibliothécaires à l'accueil des jeunes
- Identifier les différents acteurs de cette politique, avec définition des périmètres d'action de chacun, et animer ce réseau.
- La nécessité d'évaluer cette phase expérimentale, identifier les ajustements nécessaires et ajuster les propositions pour aboutir à une feuille de route assortie d'un plan d'actions sur 3 ans

#### 2025 / 2028

- Mise en œuvre de la politique des jeunes selon des plans d'actions pluriannuels Co-construits
- Evaluation annuelle notamment avec et par les jeunes & avec et par les acteurs

### **Article I- 3 Constitution du dossier technique**

Chaque candidat devra remettre un dossier technique aussi complet que possible afin que l'EPCI puisse étudier la pertinence du projet proposé au regard des objectifs identifiés et des attendus.

Le dossier devra permettre de comprendre les modalités de gestion et d'animation mis en œuvre, le projet pédagogique proposé, son rôle sur le territoire et son articulation avec les autres acteurs du territoire. Il devra également préciser les modalités mises en place pour aller à la rencontre et accompagner les jeunes âgés entre 11 à 17 ans (collège/lycée).

Le dossier technique présentant le projet devra comporter l'ensemble des éléments suivants :

- L'analyse du territoire par les candidats à partir de données notamment CAF, INSEE, projet de territoire
- les objectifs visés (article I-2), le projet pédagogique et le plan d'actions, et ses modalités opérationnelles, pour atteindre ces objectifs avec notamment en option l'intégration du volet « prévention-santé-bien-être » - [plan d'action pour l'année d'expérimentation puis pour les 3 années à suivre]
- le public visé (11-17 ans/ Collège-Lycée), ses spécificités et ses attentes
- les moyens mis en œuvre : humains (en précisant le nombre, les fonctions, les qualifications attendues - DESJEPS ou diplôme équivalent/BPJEPS- sur les postes de salariés- la possible réintégration ou non de l'équipe jeunesse actuelle), financiers, matériels, le plan financier prévisionnel
- les indicateurs de réussite et les modalités d'évaluation

Les candidats préciseront les moyens mis à disposition pour le projet et ceux qu'ils souhaiteraient solliciter auprès de l'EPCI, des communes et/ou d'autres partenaires.

Les candidats s'engageront à respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables aux actions concernant la jeunesse.

## **II – Règlement de participation à l'appel à projets**

### **Article II – 1 - Modalités de parution**

Cet appel à projets fait l'objet d'une parution sur le site internet de la communauté de communes. La Communauté de communes se réserve le droit d'informer et communiquer cet AAP auprès de partenaires potentiels identifiés

### **Article II- 2 - Remise du dossier de réponse par les candidats et contact**

Les dossiers sont à remettre par les candidats au plus tard le : **1<sup>er</sup> juin 2024** par mail ou par wetransfer à l'adresse suivante : [assistante-poleservicespopulation@cc-paysdepontchateau.fr](mailto:assistante-poleservicespopulation@cc-paysdepontchateau.fr)

A noter que la Communauté de communes se réserve le droit de modifier le calendrier de remise des offres. Une communication sera alors faite.

Contact/AAP : Géraldine SIMON – responsable Pôle Services Population – [gsimon@cc-paysdepontchateau.fr](mailto:gsimon@cc-paysdepontchateau.fr) - 02 40 45 07 94 / 06 77 04 52 70

### Documents et informations obligatoires

Le dossier de réponse remis est rédigé en français et exprimé en euros.

Outre les documents nécessaires à la présentation du projet figurant dans le dossier technique demandé au I- 3, la réponse devra comprendre au minimum :

- Une note de présentation de la structure indiquant ses moyens matériels et humains ainsi que son organisation (organigramme...).
- Les derniers rapports d'activités et financiers, les statuts de la structure/organisme et la composition de ses instances dirigeantes, le procès-verbal de sa dernière assemblée générale.
- L'articulation du projet décrit dans le dossier technique avec le projet de la structure
- Les candidats sont également invités à fournir, à l'appui de leur dossier, leurs références avec tous justificatifs appropriés dans ce domaine d'activité ainsi que tout élément jugé pertinent dans le cadre de cet appel à projets.
- La déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales.

### **Article II-3 - Critères d'analyse et de sélection des projets**

La sélection et le classement des projets seront établis selon les critères suivants :

- Compréhension des attendus et du contexte
- Pertinence et contenu du projet proposé au regard des objectifs et axes notifiés dans l'AAP
- Construction du budget prévisionnel
- Viabilité du projet (accompagnement des salariés, projections financières, moyens humains et financiers affectés...).
- La compatibilité du projet avec les attendus de la CAF concernant le public cible pour bénéficier de la PSJ
- Capacité à mener le projet (expertise jeunesse, références, objet de l'association, travail en réseau...).
- Expérience dans la gestion de lieux et d'équipes salariées.

La Communauté de communes :

- Se réserve la possibilité de rencontres des structures/organismes intervenants auprès des jeunes pour répondre à leurs demandes de précisions sur cet AAP
- Se réserve la possibilité, lors de l'étude des dossiers, de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision jugée utile.
- Organisera une audition des projets les plus pertinents
- Se réserve le droit d'interrompre l'appel à projets à tout moment
- Se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux candidatures reçues si les candidatures sont incomplètes ou non conformes à l'objet du présent appel à projets le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

### **Article II-4 - Attribution de l'appel à projet**

Les candidats seront informés de la suite réservée à leur candidature avant la fin juin 2024.

Une convention sera alors établie avec le partenaire retenu pour une durée de 4 ans (1 année expérimentale + 3 ans de déploiement) après avoir été soumise au vote du Conseil communautaire. Cette convention pourra faire l'objet de renouvellements.

A Pontchâteau, le 17 avril 2024